Edito

Ca y est, l'hiver est arrivé avec son cortège de déplaisirs : grisaille, brouillard, pluie, froid.

Mais en même temps, c'est Noël qui approche, période de festivités, de réunions familiales et amicales

Réjouissons nous donc car c'est la période des cadeaux.

Pour les habitants du centre bourg, c'est la fin des nuisances dues aux travaux de réfection et d'enfouissement des réseaux de la place du Lavoir et de la rue de La Merci.

A l'école, après les travaux de l'été, et en collaboration avec les services de gendarmerie, des aménagements vont être mis en œuvre afin de sécuriser davantage les locaux et diminuer les possibilités d'intrusion. Je forme des vœux afin que la future année ne soit pas pour notre pays, à l'image des deux qui l'on précédé, meurtrie par des évènements horribles que nous conservons tous en mémoire. Je vous souhaite à tous de merveilleuses fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous l'an prochain durant lequel nous continuerons à vous tenir informés de tous nos projets.

Alain Barque

<u>Prochain Conseil</u> Municipal

jeudi 26 janvier 2016 à 20h30

<u>Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal</u> du 24 Novembre 2016

Absents excusés: Mme CONDOM, Mme CHANSAVANG, M. DERUE.

M. Le Maire annonce le retrait du point 5 de l'ordre du jour intitulé « Adhésion de la commune à la compétence Assainissement collectif du SIAEPA de la région de Bonnetan ». M. LAFONTANA rajoute le point 9.

- <u>1 Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2016</u>: Approbation à l'unanimité, après quelques rectifications orthographiques dont page 2, ligne 28 : lire « Mise en place d'ici la fin octobre du mode de paiement électronique » à la place de « Mise en place d'ici la fin octobre du prélèvement automatique comme mode de paiement ».
- **2** Personnel de l'école : modification des heures de travail des ATSEM et de la cantinière : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouvelles quotités hebdomadaires (19, 645 heures), soit un taux d'emploi de 56,11%, à compter du 1^{er} janvier 2017, des agents municipaux occupant actuellement les postes ATSEM, ainsi que les horaires modifiés de la cantinière qui nécessite une adaptation de son poste de travail.
- <u>3 Contrat CUI</u>: Approbation à l'unanimité pour reconduire un poste d'agent municipal par le biais d'un contrat CUI (Contrat Unique d'Insertion) à temps complet du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2018, dont 70% de 26 heures seront prises en charge par l'Etat.
- 4 Décision modificative n°1: F.P.I.C.: Le Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales a été créé lors de la suppression de la taxe professionnelle. Ce fond consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le montant de la participation demandée à Bonnetan pour l'année en cours est de 6630€ (il était de 2500€ en 2014). Le budget 2016 n'a provisionné que 2500€ pour ce poste de dépense. Approbation à l'unanimité pour prendre la décision modificative : retrait de 4130€ de la ligne D022 (dépenses imprévues de fonctionnement) qui sont ajoutés à la ligne D73925 (dépenses FPIC).
- <u>6 Groupement de commande travaux de voirie d'investissement 2017 au sein de la Communauté de Commune les Coteaux Bordelais</u>: Ce groupement de commandes, dont la CDC est le coordinateur, est mis en place depuis 2011. M. Le Maire, demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer la convention d'adhésion à ce groupement de commandes et de désigner M. DAMEME en qualité de représentant. Autorisation accordée à l'unanimité.

Vie scolaire ... « Soyons complices »

Dans un souci écologique, les menus de la cantine ne seront plus distribués dans les cahiers de nos écoliers, mais uniquement consultables sur le site « bonnetan.fr »

Quelques exemplaires papier seront disponibles en mairie. Si vous n'avez pas accès à internet, nous vous invitons à vous manifester auprès de la mairie pour que des exemplaires vous soient réservés.

Ouverture de « l'Espace Jeunes » à Bonnetan

A compter du 12 décembre 2016,

Jessica PEREZ, animatrice référent du secteur « Jeunesse 14-25 » de la CDC et Sylvain GIRARDOT, animateur, assureront l'accueil des jeunes au local multi-activités (rue de la Merci, côté place du Lavoir) à Bonnetan.

Si vous avez entre 14 et 25 ans, venez découvrir cet espace convivial qui vous ouvrira ses portes

tous les lundis de 16h à 19h.

<u>Contact</u>: Jessica PEREZ 06.27.73.25.98 <u>jessica.perez@ufcv.fr</u>

L'UFEU

souhaite développer

<u>le service civique des jeunes</u>

Volonté d'employer un jeune par commune de la CDC Les Coteaux Bordelais (contrat de 26h par semaine durant 8 mois, rémunération d'environ 600 euros mensuels)

Vous avez entre 16 et 25 ans et êtes intéressés par l'animation, n'hésitez pas à vous manifester auprès de Jessica PEREZ 06.27.73.25.98

API ADI BUS

Activité Physique Itinérante et Alimentation Diététique Itinérante

Invitation Découverte le 7 décembre

2016

Dégustations, Quizz, Jeux-Equilibre GRATUIT

Au parking face à la mairie de Tresses, de 10h à 17h

La ville de Tresses et Proxisanté vous présentent le bus Prévention Santé. Embarquez pour découvrir le programme à travers des animations ludiques et conviviales à destination des séniors.

Renseignements: 05.56.32.95.51

/contact.apiadibus@gmail.com

Suite du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2016

7 – Groupement de commande travaux de fonctionnement voirie des années 2017 à 2020 au sein de la Communauté de Communes les Coteaux Bordelais : Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal pour que M. Le Maire signe la convention d'adhésion à ce groupement de commandes.

8 – Délibération portant sur la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais avec les obligations créées par la Loi « NOTRe »: Depuis le 7 août 2015, dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), le législateur a modifié les compétences des CDC qui doivent assurer des compétences obligatoires et optionnelles. Ainsi, les nouveaux statuts de la CDC Les Coteaux Bordelais ont été votés lors du dernier Conseil Communautaire, qui a eu lieu le 25 octobre 2016. Chaque commune doit approuver cette délibération. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de la CDC.

<u>9 – Vote d'une subvention</u>: Approbation à l'unanimité pour l'octroi d'une subvention de 250 € à l'association Bonnetanbulle pour l'organisation du Téléthon.

Questions diverses:

- 1. Le Conseil Départemental met en place un Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées. Une Réunion d'information et de travail est organisée le lundi 5 décembre à Bordeaux. M. AGERT se propose d'y assister.
- 2. Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 13 janvier 2017 à 19h au Foyer rural.
- Le Conseil Municipal valide le lancement d'un projet de création d'un columbarium au sein du nouveau cimetière. La démarche déjà engagée par Mme CASSIEROU, sera poursuivie par Mme JOFFRE et Mme BLONDEAU.
- 4. Dans le cadre de l'action sociale, la mise en place d'un "Troc service à la personne" sur la commune a été évoquée. Le Conseil municipal a proposé de promouvoir la nouvelle plateforme internet pour le Système d'Echange Local de Carignan de Bordeaux avec le site <u>ecopains.seliweb.net</u> ou Contact : ecopains@gmail.com
- 5. M. LAFONTANA évoque le besoin de dresser un bilan de mi-mandat. Un numéro spécial du bulletin municipal sera publié au mois d'avril prochain.

L'intégralité du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal sera disponible, après approbation, sur le site bounetan. La

Sport et Nature

Gymnastique volontaire

souplesse et renforcement musculaire

Les lundis de 9h à 10h au Foyer rural

Renseignements: 06.82.57.01.64

Pour voter en 2017

La préfecture communique : l'inscription sur les listes électorales est à faire avant le 31/12/2016.

http://www.gironde.gouv.fr/Actualites/Breves/OuiJe Vote



Pour faciliter la vie des personnes isolées, la CDC a mis en place ce service.

<u>L'association des familles et « Sport et Nature »</u>
<u>UIDE-GRENIER</u>

Les 28 et 29 janvier 2017 au Foyer rural

Contact: 06.61.45.70.81